

NOTE

Du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale au ministre de l'Intégration sociale Christian DUPONT

Date : 17 mai 2006

Objet : abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire

Pourquoi cette note ?

De récents articles de presse ¹ donnent à penser que le ministre de l'Intégration sociale, Christian DUPONT, va proposer au gouvernement fédéral de faire passer de six à cinq ans l'âge de la scolarité obligatoire.

Depuis que ce projet a été rendu public, divers signaux d'inquiétude sont parvenus au Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Ce sont surtout les organisations de lutte contre la pauvreté qui se posent des questions quant à l'opportunité de la mesure annoncée.

Le thème de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire est abordé dans le dernier rapport du Service². Cette note succincte poursuit un double objectif : (1) rappeler cette piste mais aussi (2) replacer les résultats de la concertation dans un contexte.

(1) Dans le rapport, on peut lire : 'Accroître le soutien préscolaire et maximaliser la participation à l'enseignement maternel' (piste 1 de la résolution 30, p. 48).

La lutte contre l'inégalité dans l'enseignement doit commencer le plus tôt possible. Le groupe de concertation plaide pour l'élaboration de 'programmes de stimulation préscolaire' destinés aux parents et aux enfants. Plus concrètement, on demande un projet de collaboration entre l'enseignement maternel et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour prévenir le retard scolaire avant et pendant l'enseignement maternel, en étroite collaboration avec les parents.

L'enseignement maternel est le lieu par excellence où les enfants peuvent se préparer en toute tranquillité à leur « métier d'élève ».

Bien que la majorité des enfants soient inscrits en maternelle dès trois ans, la fréquentation de la maternelle par les enfants de moins de cinq ans est assez irrégulière. C'est surtout le cas des groupes dits défavorisés : les parents considèrent l'école maternelle comme un endroit où les enfants jouent et se font des amis plutôt que comme un lieu important d'apprentissage pour l'épanouissement ultérieur. Le défi consiste à réduire les barrières culturelles et linguistiques. Indépendamment de la question de l'opportunité d'un abaissement de la scolarité obligatoire, il faut souligner explicitement l'enjeu et le rôle primordial de l'enseignement maternel.

¹ Voir *Le revenu d'intégration en hausse de 3 % ? Social. Zoom sur le projet pauvreté du gouvernement* in Le Soir du 29.04.2006 et *Vroege naar school* in Het Nieuwsblad du 29.04.2006.

² Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 'Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques', décembre 2005, CECLR, 113 p.

(2) Contexte

Les participants à la concertation sont d'accord avec l'énoncé du problème. Les enfants des familles socio-économiquement précaires, parmi lesquels on trouve un grand nombre d'enfants de mères célibataires, commencent l'école plus tard et ont plus souvent un retard scolaire. Des chiffres relatifs à l'enseignement néerlandophone montrent que le risque de retard scolaire au cours de la première année primaire est dix fois plus élevé chez les enfants de mères peu instruites que chez ceux de mères très instruites³.

Abaisser à cinq ans l'âge de la scolarité obligatoire est envisageable mais il s'agit d'une mesure isolée. Elle ne garantit pas que les enfants entreront tôt à l'école maternelle et la fréquenteront effectivement. L'expérience montre en effet que malgré l'obligation scolaire, certains enfants fréquentent l'école de manière irrégulière ou vont en vacances les jours de classe. Des participants à la concertation ont affirmé que l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire n'était certainement pas essentiel dans la lutte contre la pauvreté. La manière d'aborder les enfants de familles pauvres et de les accueillir dans l'école l'est beaucoup plus⁴.

Un éventuel abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire devrait donc être précédé de mesures sélectives, ce qui est beaucoup trop peu le cas jusqu'à présent. Un accompagnement accru est nécessaire, tant pour les écoles que pour les parents d'enfants dont l'entrée à l'école maternelle est difficile.

C'est pourquoi nous plaidons en première instance pour des mesures de soutien afin que les jeunes enfants puissent accéder à l'enseignement dans de bonnes conditions. Quelques résolutions figurant dans le rapport du Service se déclinent en une série de pistes concrètes. Tant les pouvoirs publics que les écoles, le personnel enseignant et les parents ont un rôle à jouer.

- Créer des cadres adéquats pour un meilleur partenariat entre les parents et l'équipe pédagogique.
- Organiser un accueil humain.
- Communiquer des informations correctes aux parents en faisant preuve de créativité.
- Ancrer la sensibilité à 'la diversité et à l'inégalité sociale' dans la formation des instituteurs(trices) maternel(le)s.
- Appliquer et approfondir le concept d'école ouverte, à savoir une collaboration durable entre celle-ci et d'autres institutions ou partenaires pour le développement de l'enfant.

Propositions

Des remarques sur le projet du ministre de faire passer l'âge de la scolarité obligatoire de six à cinq ans ont été formulées ci-dessus sur la base des travaux des concertations organisées pour élaborer le rapport du Service. Nous tenons à souligner que cette note est sommaire car il

³ Groenez, S., Van den Brande, I., Nicaise, I. (2003). *Cijferboek sociale ongelijkheid in het Vlaamse Onderwijs. Een verkennend onderzoek op de Panelstudies van Belgische Huishoudens*, LOA-rapport nr. 10, Leuven: Steunpunt LOA 'Loopbanen doorheen onderwijs naar de arbeidsmarkt'.

⁴ Voir aussi Eric Mangez, Magali Joseph & Bernard Delvaux, *Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle*, CERISIS, UCL, Octobre 2002, 135.

semblait en premier lieu opportun de réagir vite⁵. Nous souhaitons formuler deux propositions pour conclure :

1. Au vu des réactions du terrain, le Service propose de renoncer à l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire et d'investir fortement dans un soutien préscolaire ciblé afin d'augmenter la fréquentation de l'enseignement maternel.
2. Un groupe de concertation bilingue abordant le thème de l'enseignement se réunit au sein du Service. Si le ministre le juge souhaitable, le Service peut rassembler un certain nombre de partenaires sur ce sujet pour préparer un avis plus élaboré.

⁵ Voir aussi le document OND/VLOR/20040226 qui constitue la réponse du Réseau flamand à une demande d'avis du Conseil flamand de l'enseignement (VLOR) sur la scolarité obligatoire (6 février 2004). Ce document existe uniquement en néerlandais.